

LES SOLUTIONS

D'UNE COMPLÉMENTAIRE

SANTÉ SUR-MESURE



« L'échange des données informatisées » a été mis en place avec la CAFAT.

La plupart des remboursements sont désormais réalisés automatiquement, sans que vous ayez besoin de transmettre votre décompte CAFAT à Groupama.

Néanmoins, dans certains cas, il est indispensable de nous les transmettre. Vous trouverez toutes les informations utiles dans ce document.



À RETENIR

- 1 Les **feuilles de soins** sont à envoyer uniquement à la CAFAT.
- 2 Les décomptes CAFAT peuvent être transmis à Groupama **par mail** sante-vie@groupama-gan.nc ou **déposés** dans votre agence Groupama ou Gan en précisant votre numéro de contrat.
- 3 Pour un remboursement plus rapide, pensez à nous transmettre **vos RIB et votre adresse mail**.
- 4 En cas de **changement de situation** (familiale, n° de CAFAT, etc.), n'oubliez pas d'en informer votre conseiller commercial.



UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ QUI COLLE À VOS BESOINS

Avec ses 4 formules au choix, la Complémentaire Frais de Soins Groupama permet à chacun d'être remboursé de ses dépenses de santé selon ses besoins.

- DES GARANTIES INNOVANTES
- LA TRANQUILLITÉ EN TOUTES CIRCONSTANCES
- PAS DE QUESTIONNAIRE MÉDICAL À RENSEIGNER
- DES AVANTAGES « FAMILLE »
- DES REMBOURSEMENTS PARI MI LES MEILLEURS

DES QUESTIONS, UN CONSEIL ?

Contactez votre conseiller ou appelez le :

 25 55 00

 Groupama
Nouvelle-Calédonie

 www.groupama-gan.nc

Caisse Locale d'Assurance Mutuelle Agricole du Pacifique, Caisse réassurée par GAN OUTRE-MER IARD-SA au capital de 7 807 392 euros. 344 877 881 RCS Paris. 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris – Etablissement de Nouvelle-Calédonie : Complexe Le Centre - Ducos - 30, route de la Baie des Dames - BP DCS 14 - 98865 NOUMEA CEDEX.
Document et visuels non contractuels.



Document non contractuel - Décembre 2020



Complémentaire
frais de soins

VOS REMBOURSEMENTS

Ce qu'il faut savoir



Groupama
la vraie vie s'assure ici

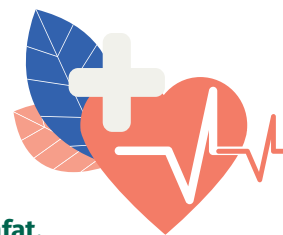
LES SOINS PRIS EN CHARGE PAR LA CAFAT

Sur votre décompte Cafat, vous n'avez pas de commentaire.

- Le remboursement est effectué automatiquement par Groupama.
- Un remboursement plus rapide qui ne nécessite pas de transmettre votre décompte Cafat à Groupama.

Date des soins Bénéficiaires	Soin	Professionnel de Santé	Quantité	Coefficient	Ticket modérateur	Base remboursement CAFAT	Taux	Montant remboursé
26/08/2020	Consultation	DUPONT Pascal	1			3 950 F	40%	1 580 F
26/08/2020	Majorat* transitoire de la consultation généraliste	DUPONT Pascal	1			200 F	40%	80 F

Payé le 09/09/2020 - Référence 120/0231195



Sur votre décompte Cafat, vous avez un commentaire.

- Vous devez transmettre à Groupama :
- Votre décompte Cafat,
 - La note d'honoraires ou le justificatif de la dépense réelle en précisant votre numéro de contrat pour être remboursé de la part prise en charge par Groupama.



Date des soins Bénéficiaires	Soin	Professionnel de Santé	Quantité	Coefficient	Ticket modérateur	Base remboursement CAFAT	Taux	Montant remboursé
17/09/2020	Soins conservateurs pratiqués par le ch-dentiste	MARTINEZ Julia	1	17		520 F	40%	3 536 F

Payé le 30/09/2020 - Référence 120/0252552

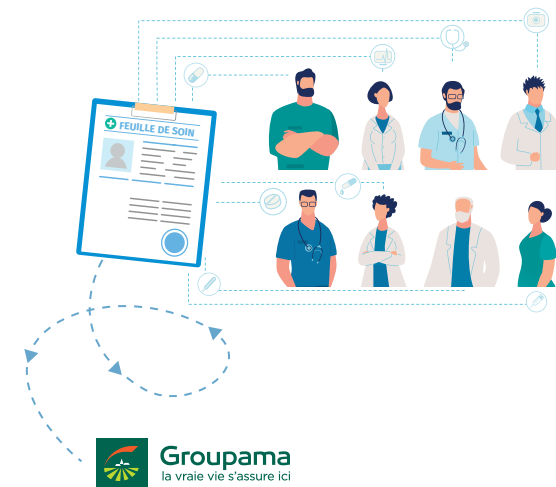
Zone de commentaire : Observation : Dépenses réelles : 70 000 F, Observation : base de remboursement : 8 840 F, Observation : Dépassement de tarifs : 61 160 F

Zone de commentaire

LES SOINS DU PACK SÉRÉNITÉ OU RÉALISÉS PAR DES AUXILIAIRES MÉDICAUX REFUSÉS PAR LA CAFAT

- Vous devez continuer de transmettre vos feuilles de soins originales ou factures correspondantes à Groupama, en précisant votre numéro de contrat.

Ex : ostéopathie, acupuncture, hypnothérapie, correction des défauts visuels, chirurgie de l'implant dentaire, sevrage tabagique, consultations diététiques, etc.



Groupama
la vraie vie s'assure ici

Attention

Si votre dépense est supérieure au remboursement perçu (Cafat + Groupama), vous devez transmettre votre décompte Cafat et votre facture ou note d'honoraires correspondantes pour un éventuel remboursement complémentaire selon la formule souscrite.

Tous les décomptes CAFAT avec une date antérieure au 8 juin 2020 («payé le...») doivent être envoyés à Groupama